

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 16 MAI 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 6

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 16 mai 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séiez : Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurent CHELLE donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Serge REVIAL donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Gérard MATTIS

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile UTILLE-GRAND

Séiez : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Thierry GAIDE

2023-68

LANCEMENT D'UN MARCHÉ D'ÉTUDES PRÉALABLES À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE BOURG-SAINT-AURICE

Dans le cadre de sa feuille de route mobilité pour la lutte contre la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, la CCHT souhaite ***favoriser l'utilisation de moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle*** pour les déplacements internes et externes au territoire de la Haute-Tarentaise.

Le pôle gare de Bourg-Saint-Maurice joue un rôle prépondérant à la fois pour l'accès à notre haute vallée via la ligne ferroviaire Chambéry – Bourg-Saint-Maurice mais aussi pour la distribution des flux vers les destinations de la Haute-Tarentaise.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et la commune de Bourg-Saint-Maurice – Les Arcs travaillent en partenariat avec les services de la Région Auvergne – Rhône-Alpes et de la SNCF afin de transformer ce pôle gare en un véritable ***pôle d'échange multimodal***. L'objectif est de faciliter les transferts multimodaux d'un type de mobilité vers une autre en limitant les ruptures de charges pour plus de fluidité et de confort pour l'utilisateur.

Il est proposé le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre portée par la commune de Bourg-Saint-Maurice – Les Arcs composée de deux missions :

- **Mission 1 : production d'une étude préalable aux travaux :**

Cette étude englobera un périmètre élargi intégrant la gare ferroviaire et son parvis, la gare routière, l'accès au funiculaire, les liaisons vers le centre-ville et le parc des Marais. L'étude devra permettre d'établir la faisabilité technique et financière de ce projet global de requalification des gares de Bourg-Saint-Maurice en véritable pôle d'échange multimodal cohérent. Il sera question de proposer trois solutions d'aménagement possible afin de faire arbitrer les élus sur une solution grâce à une analyse comparative.

- **Mission 2 : mission de maîtrise d'œuvre - réalisation des travaux :**

Cette mission de MOE financée par la commune de Bourg-Saint-Maurice sera restreinte aux espaces publics de la commune.

La ***CCHT n'interviendra financièrement que sur la mission 1*** aux cotés de la commune de Bourg-Saint-Maurice – Les Arcs, de la Région AuRA et de la SNCF. ***Le montant budgété par la CCHT pour ce projet est de 25 000 € maximum***. Concernant la phase travaux, la commune de Bourg-Saint-Maurice – Les Arcs financera les aménagements sur son espace public, tandis que la Région interviendra sur la gare routière.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur le lancement de cette étude préalable (mission 1 uniquement,) aux cotés de la commune de Bourg-Saint-Maurice – Les Arcs, de la Région AuRA et de la SNCF et à en financer une partie dans le cadre d'une convention de financement.

VU l'exposé ci-dessus.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** le lancement de l'étude préalable à la maitrise d'œuvre (mission 1) pour la requalification du pole gare de Bourg-Saint-Maurice et son co-financement par le biais d'une convention de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulé de la procédure.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Yannick AMET

Président

